

ÉTIQUETTE-ÉNERGIE POUR LES ARMOIRES FRIGORIFIQUES PROFESSIONNELLES

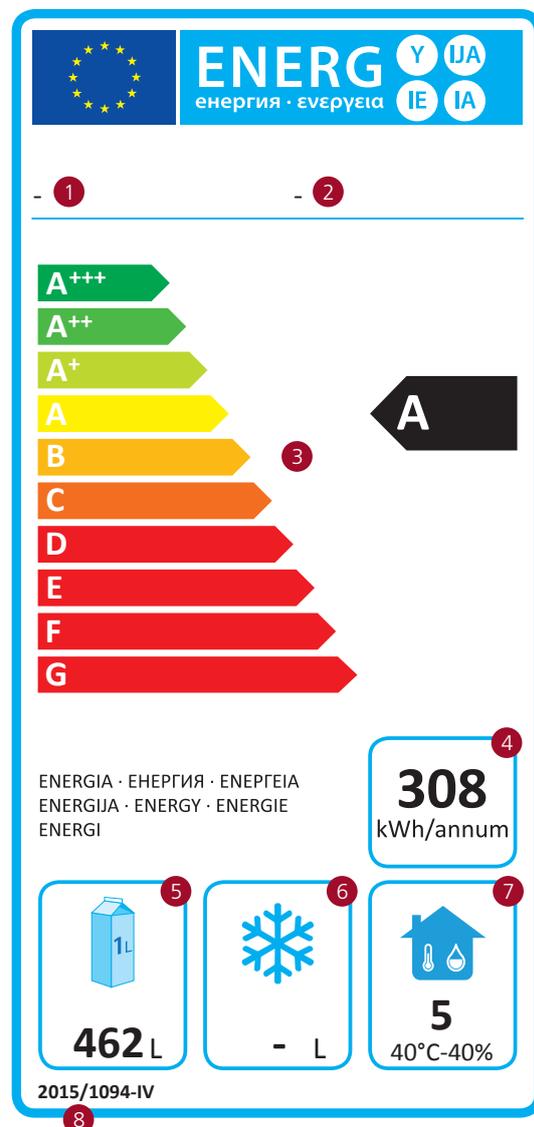
L'ÉTIQUETTE-ÉNERGIE D'UN APPAREIL ÉLECTRIQUE FOURNIT DES INFORMATIONS SUR SON EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET SES DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES.

L'ÉTIQUETTE-ÉNERGIE

Selon les estimations, la Suisse totalise environ 70'000 armoires frigorifiques professionnelles qui consomment au total quelque 180 GWh d'électricité par année.

- 1 Nom ou marque du fabricant
- 2 Désignation du type de produit
- 3 Classe d'efficacité énergétique
- 4 Consommation d'énergie en kWh / an (sur la base des résultats du contrôle normatif). La consommation effective d'énergie dépend de l'usage de l'appareil.
- 5 Capacité utile totale de tous les compartiments de réfrigération
- 6 Capacité utile totale de tous les compartiments de congélation
- 7 La classe d'ambiance indique les températures ambiantes qui conviennent pour chaque appareil:
 - Classe d'ambiance 3 à 25°C pour 60% d'humidité relative
 - Classe d'ambiance 4 à 30°C pour 55% d'humidité relative
 - Classe d'ambiance 5 à 40°C pour 40% d'humidité relative
- 8 Désignation de la réglementation

A partir du mois d'août 2016, l'étiquette-énergie est obligatoire pour les armoires frigorifiques professionnelles. Elle met en évidence d'importantes caractéristiques de performance et fournit une aide précieuse lors de l'achat.



suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

ÉTIQUETTE-ÉNERGIE POUR LES ARMOIRES FRIGORIFIQUES PROFESSIONNELLES

CHAMP D'APPLICATION

L'étiquette-énergie est obligatoire pour les armoires verticales et les réfrigérateurs de table, précâblés, à air ventilé, dans les compartiments de réfrigération et de congélation. Il en va de même pour les armoires frigorifiques dotés d'une porte en verre et les réfrigérateurs-coffres professionnels.

Elle ne s'applique pas aux congélateurs-coffres, aux appareils à froid statique, aux armoires encastrables, aux armoires à chariot(s) ou aux armoires traversantes. En revanche, l'étiquetage ne sera pas obligatoire pour les réfrigérateurs-congélateurs professionnels et les cellules de refroidissement et de congélation rapides, pour lesquels seules les informations relatives aux produits seront exigées: La consommation d'énergie doit être indiquée dans des brochures et sur le site internet du fabricant.

DISPOSITIONS LEGALES: G ET F INTERDITS

Depuis le 1^{er} juillet 2019, les nouveaux réfrigérateurs équipés d'une étiquette-énergie doivent au moins afficher la classe d'efficacité énergétique E. Les appareils de la classe G ou F ne pourront plus être mis sur le marché, ni vendus.

Y A-T-IL DES EXCEPTIONS?

Les armoires frigorifiques à haute performance, c'est-à-dire les appareils de la classe d'ambiance 5, pourront encore être mis sur le marché, même s'ils appartiennent à la classe d'efficacité énergétique G ou F.

CHOISIR LES ARMOIRES FRIGORIFIQUES PROFESSIONNELLES AFFICHANT LA MEILLEURE CLASSE D'EFFICACITÉ EST UNE DÉCISION JUDICIEUSE!

Classe d'efficacité énergétique	Indice d'efficacité énergétique IEE	
	dès 2016	dès juillet 2019
A+++		EEI < 5
A++		5 ≤ EEI < 10
A+		10 ≤ EEI < 15
A	EEI < 25	15 ≤ EEI < 25
B	25 ≤ EEI < 35	25 ≤ EEI < 35
C	35 ≤ EEI < 50	35 ≤ EEI < 50
D	50 ≤ EEI < 75	50 ≤ EEI < 75
E	75 ≤ EEI < 85	75 ≤ EEI < 85
F	85 ≤ EEI < 95	85 ≤ EEI < 95
G	95 ≤ EEI < 115	95 ≤ EEI < 115

POTENTIEL D'ÉCONOMIE IMPORTANT – CALCUL DES DÉPENSES ANNUELLES

Produit de référence: armoire frigorifique, classe d'ambiance 5, volume utile du compartiment de réfrigération 462 l, sans congélateur, prix de l'électricité 20 ct./kWh

Exemple avec un appareil de la **classe A:**

Indice d'efficacité énergétique 22.6, 308 kWh/an
Coûts énergétiques: 308 kWh x 20 ct. x 8 ans = CHF 492.80

Exemple avec un appareil de la **classe E:**

Indice d'efficacité énergétique 81.8, 1119 kWh/an
Coûts énergétiques: 1119 kWh x 20 ct. x 8 ans = CHF 1790.40

Sur une **durée de vie d'environ 8 ans**, la différence s'élève approximativement à **CHF 1300.–**.

En ce qui concerne les congélateurs, les coûts de l'électricité et ainsi le potentiel d'économie est encore plus important.